

ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF NEUF OU RÉHABILITÉ

RECOMMANDATIONS POUR ETUDE DE SOL ET DE FILIERES

Analyse su site :

Elle comprendra :

- la visite du site ;
- l'utilisation d'outils cartographiques disponibles (cartes topographiques, hydrogéologiques, pédologiques)

Sensibilité du milieu :

Afin d'apprécier la sensibilité de l'environnement du site et l'impact du dispositif d'assainissement, les éléments suivants seront étudiés et localisés sur une carte à l'échelle appropriée :

- la présence de nappes, de puits, de points d'eau et leurs usages ;
- la présence de secteurs inondables ou avec des stagnations d'eau ;
- la présence de cours d'eau ou de plans d'eau et leurs usages.

Il devra également être précisé si le site d'implantation du dispositif d'assainissement non collectif se situe dans un périmètre de protection d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine.

Analyse Pédologique :

D'importance capitale, elle doit permettre d'apprécier la nature du sol et son aptitude à l'épuration.

L'analyse morphologique du sol fera état :

- de sa texture ;
- de la présence ou de l'absence de traces d'hydromorphie ;
- de la granulométrie ;
- du niveau et de la nature du substratum rocheux.

Cette étude sera conduite à partir de sondages réalisés à la tarière manuelle ou si nécessaire au tractopelle. Leur nombre doit être suffisant pour caractériser la zone choisie (2 à 4 pour placer le dispositif). Si nécessaire, des tests de perméabilité devront être effectués afin d'affiner l'analyse morphologique du sol. Les sondages seront décrits et localisés précisément sur un plan à l'échelle appropriée. Leurs profils seront indiqués.

De même, il sera tenu compte des observations faites lors de la visite : humidité, arrivées d'eau, traces d'hydromorphie, pentes, surface disponible, accessibilité, contexte climatologique des mesures. Enfin, une synthèse conclura cette analyse pédologique et fera état de la capacité d'épuration du sol.

Proposition de filière :

Après détermination de l'aptitude du sol à l'épuration et du risque sanitaire local, le dispositif d'assainissement le plus adapté sera proposé et justifié.

Le dimensionnement des ouvrages de traitement sera précisé. La filière proposée tiendra compte de l'ensemble des contraintes constructives (cotes altimétriques, emplacement, surface disponible, pente...)